



Garantie decennale

Par Visiteur

Notre construction a des défauts du fait de notre artisan macon qui n'existe plus, nous n'avons plus la décennale construction en 1999 comment faire pour retrouver cette décennale Meri de nous informer

Par Visiteur

Bonjour.

Si votre artisan n'existe plus, vous ne pourrez faire valoir votre garantie qu'auprès de l'assurance de cet artisan. En principe, la mention de l'assurance figure sur le contrat de construction de votre habitation.

Par Visiteur

Il n'y a pas de contrat établi c'est un macon que j'ai pris en dépannage pour finir ma construction MERCI de trouver la solution a mon problème

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Si l'artisan est introuvable et que vous n'avez aucune référence de l'assurance que l'artisan a souscrit et dont vous bénéficiez, vous ne pourrez vous retourner contre personne.